



Consolidation, développement, décentralisation

Lyon, le 27 mars 2004

Assemblée générale extraordinaire

Alain Badino, secrétaire général, accueille au nom du comité directeur de la FFVL, les présidentes et présidents de clubs et leurs représentants, ainsi que les invités et en particulier : Luigi de Stefanis, représentant de la fédération italienne de vol libre (FIVL) ; Olivier Burghelle, président de la Commission internationale du vol libre (CIVL) ; M. de Filipis, représentant du maire de Lyon ; Jean-François Masson, président du Syndicat des moniteurs de parapente ; Jean-Marc Tredez, président du Syndicat des moniteurs de glisses aérotractées ; Jean-Louis Rovelli, expert-comptable. Jean-Louis Debiée, président de la ligue Rhône-Alpes qui accueille cette AGE, est remercié.

Catherine Ravana et Bertrand Burlot sont proposés comme scrutateurs, sans opposition de quiconque.

Cette AGE, étant convoquée pour la deuxième fois, délibérera sans condition de quorum.

172 clubs sont présents ou représentés, soit 669 voix.

Les statuts

Jean-Michel Payot prend la parole...

Il précise les raisons qui ont amené la FFVL à convoquer une première AGE à Nice le 8 mars dernier, et une deuxième aujourd'hui : nous pourrions ainsi délibérer avec un maximum de participants et donc de démocratie.

Il annonce que le comité directeur (CD), réuni la veille, a proposé un amendement aux statuts envoyés aux clubs. Cet amendement crée une commission des assurances qui participera de façon active à la négociation des nouveaux contrats, à la discussion annuelle des adaptations à y apporter, se chargera de leur suivi et rédigera un bilan annuel.

Pourquoi de nouveaux statuts ? Il s'agit d'abord de se mettre tout simplement en conformité avec les lois récemment modifiées. Le décret n° 2004-22 du 7 janvier dernier exige que nous ayons adopté, avant le 31 janvier 2005, des statuts, règlement intérieur, règlement disciplinaire et règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage, en accord avec les dernières modifications votées. Une refonte, ou au moins un toilettage de nos textes s'imposait donc, et dans des délais très brefs que le comité directeur et le directeur technique national ont su utiliser au mieux.

Si les nouvelles lois sont contraignantes, elles laissent parfois une certaine marge de manœuvre. Cette mise à plat est donc pour nous l'occasion d'aller plus loin dans notre réflexion sur ce que doit être l'organisation de la FFVL du troisième millénaire. Nos statuts et règlements doivent en effet permettre un fonctionnement plus démocratique et plus efficace de la fédération, en s'appuyant sur une représentation plus proche de la réalité, dans le respect de nos valeurs.

Quelles ont été nos priorités ?

Conserver la prééminence de l'assemblée générale :

- le pouvoir doit rester aux acteurs du vol libre. Le système actuel, où comité directeur et président sont élus directement par les représentants des associations, est conservé, car c'est celui qui est le plus démocratique.

Assurer une meilleure représentation de tous les adhérents de la FFVL :

- en adoptant le principe un licencié à l'année égale une participation au vote en assemblée générale ;

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83

E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr



- en abandonnant ainsi le système actuel de vote par tranches, qui diminuait arbitrairement la représentation des grands clubs ;
- en reconnaissant le rôle des écoles professionnelles agréées dans la vie de la fédération. Les élèves représentent en effet près du tiers des licenciés ; les écoles participent donc grandement au développement fédéral. Elles seront, comme les clubs, représentées à l'AG avec droit de vote (ces écoles sont, dans les statuts, appelées organismes à but lucratif ou OBL) ;
- en conservant aux clubs leur rôle essentiel et fondamental : les modes de représentation d'un club et d'un OBL sont différents : un licencié à l'année dans un club égale cinq voix ; un élève à l'année dans un OBL égale une voix. Un élève à l'année licencié dans un club, même s'il ne peut pratiquer qu'encadré, est considéré comme appartenant à part entière au club, car il participe pleinement à sa vie.

La capacité nouvelle d'expression des professionnels en AG laissera ainsi toute sa place à l'exercice du pouvoir sportif par les bénévoles.

Préciser les conditions d'éligibilité au comité directeur :

- en répondant à l'obligation d'inclure un médecin ;
- en garantissant la représentation des femmes comme la loi l'exige (le pourcentage de femmes élues au CD doit être le même que celui de femmes licenciées éligibles) ;
- en réservant une place de droit au président de l'assemblée des présidents de ligue ;
- en réservant une place au minimum à un représentant de chaque discipline du vol libre ;
- en créant deux collèges distincts, un collège clubs et un collège OBL. Les écoles seront donc aussi représentées au comité directeur dans un collège spécifique en occupant, comme l'autorise la loi, 20% des sièges.

Garantir le bon fonctionnement démocratique de nos assemblées :

- en créant une commission électorale constituée de membres indépendants, ni candidats, ni élus, chargée de contrôler les opérations de vote ;
- en créant une commission des assurances.

Dynamiser la vie fédérale :

- en limitant le nombre de mandats du président de la fédération, ès qualité, permettant ainsi un renouvellement de direction à un rythme raisonnable. Deux mandats de quatre ans consécutifs seront le maximum autorisé.

Avec une fédération plus représentative de la réalité de la pratique, plus démocratique, plus dynamique, nous serons mieux à même de gérer le vol libre dans toute la diversité de ses disciplines, tout en restant solidaires et unis grâce à la participation de tous les acteurs du vol libre.

La discussion s'engage...

Jean-Claude Jacquelin, président de la section sports aériens de la Fédération des Clubs Alpains Français (FCAF) et représentant deux clubs FFVL souhaite s'exprimer en tant que président de clubs, puis représentant de la FCAF.

Jean-Michel Payot l'interrompt et refuse que la FCAF puisse avoir la parole sur des statuts qui ne concernent que la FFVL.

Jean-Claude Jacquelin prend note et continue. Il se fait l'écho de l'émotion exprimée par beaucoup – et entre autres lors de débats sur Internet - devant des statuts qu'on veut faire passer en force et dans l'urgence, sans y associer les représentants des clubs. Il suggère que différents points des nouveaux statuts soient débattus lors des états généraux du vol libre annoncés par ailleurs.

Alain Badino rejette les accusations de passage en force et fait remarquer que l'AGE est convoquée justement pour que les clubs débattent.

Jean-Michel Payot rejette la notion d'urgence. Les statuts et leur esprit ont été évoqués lors du CD d'octobre dernier. Puis un gros travail sur les textes a été effectué. Le projet été envoyé aux présidents de clubs il y a un mois. Ils pouvaient y apporter amendements et remarques. La FFVL n'a enregistré à ce jour aucun amendement, aucune remarque. Il refuse donc de polémiquer contre les arguments avancés lors de discussions qui se sont déroulées dans le dos de la FFVL. Il regrette l'utilisation de procédés déloyaux contre une fédération qui a porte ouverte et a toujours accepté le débat. Sur le fond, faut-il continuer à se méfier des professionnels qui nous ont tous formés ? Le monde du vol libre doit-il être divisé en deux : d'un côté les gentils pratiquants, de l'autre les méchants professionnels ? Ne gérons-nous pas les sites ensemble, ne travaillons-nous pas ensemble, n'est-ce pas ça la vérité du vol libre ?



Yves Rémond, des Ailes de Bourgogne, ne comprend pas le refus de Jean-Michel Payot de donner la parole à Jean-Claude Jacquelin en tant que président de la section sports aériens de la FCAF.

Jean-Michel Payot lui répond qu'il ne se voit pas intervenir dans des débats internes à la FCAF en tant que président de la FFVL. Si les clubs CAF affiliés à la FFVL sont les bienvenus pour prendre la parole, la FCAF n'a pas à intervenir dans nos débats. La FFVL est encore libre, et seule délégataire des quatre disciplines du vol libre.

Jérôme Auge, du Delta Club d'Annecy, remarque qu'en général ce sont les associatifs qui font le travail et les efforts, qui essaient de fédérer et prennent sur eux, alors que les professionnels freinent ou enfrennent. Il a peur qu'avec les nouveaux statuts les professionnels bénéficient d'un traitement de faveur. Plus généralement, le débat aurait dû s'engager plus tôt, et pas cinq minutes avant le vote.

Agnès Keller, de B'aile Ve D'air Embrunais, souligne que les problèmes sont généralement causés par des gens qui ne sont pas vraiment actifs et qu'on ne retrouve jamais lors des assemblées générales.

Bruno Ferry-Wilczek, président du club des Piafs de Villebon, attire l'attention sur les petites écoles de club qui forment moins de trente élèves par an, seuil minimum pour avoir droit de vote. Il cite ensuite un article de *Vol Passion* qui rappelle la prise de pouvoir par les professionnels lors de l'AG de 1985.

Jean-Michel Payot répond que dans une école de club, les élèves à l'année sont considérés comme licenciés et non comme élèves.

Alain Badino rappelle qu'en 1985, les dirigeants - dont il faisait partie - n'avaient effectivement pas réalisé le pouvoir que pouvaient avoir les grandes écoles et leurs quatre ou cinq cents élèves, tous considérés comme licenciés. Les nouveaux dirigeants, conscients de ce danger, modifièrent les statuts et exclurent complètement les écoles. Elles sont aujourd'hui toujours exclues alors qu'elles amènent un bon tiers des licenciés, apport dont tout le monde se sert pour aller chercher des subventions ou négocier des autorisations. Il est juste temps de redonner la parole aux professionnels, tout en contrôlant leur pouvoir. Les professionnels d'ailleurs interviennent déjà souvent, en tant que bénévoles, dans différentes structures comme les comités directeurs des clubs, les comités départementaux ou les ligues, et contrairement à ce qui a été dit par Jérôme Augier, ils mettent la main à la pâte et ça se passe plutôt bien.

Sylvie Ménarot des Indiens De Montlamb'air, ne voit pas pourquoi les professionnels auraient quelque pouvoir que ce soit au sein de la FFVL et s'inquiète de ce qu'on leur en donne.

Maurice Bellet, de Lans-en-l'Air, est surpris qu'on oppose clubs et professionnels. Il souhaite la bienvenue à ces derniers.

Pierre Braems, membre du bureau directeur de la FFVL et professionnel, entend bien les états d'âmes des uns et des autres, mais souligne la réalité du pouvoir futur des professionnels : 20 % maximum au comité directeur, 6,5 % en AG sur la base des chiffres actuels. Où est vraiment le problème ? Il rappelle que seules les écoles agréées FFVL auront le droit de vote, que celles-ci licencient 100 % de leurs élèves à la FFVL, que les professionnels concernés ne sont pas des électrons libres mais qu'ils jouent le jeu fédéral, parfois même plus que certains clubs. Les nouveaux statuts sont un signal fort qu'envoie la FFVL. L'invitation faite aux professionnels de plus s'investir est porteuse de promesses. Si l'AGE refusait ces statuts, le signal serait aussi très fort...

Marion Varner, membre du CD et représentant deux clubs, accueille avec plaisir les professionnels qui travaillent pour le vol libre depuis toujours, mais souligne que nous devons être attentifs à un détournement de pouvoir possible par des professionnels moins honnêtes, qui créeraient des clubs bidons leur permettant de comptabiliser les élèves comme licenciés de club et non élèves d'OBL. C'est là le seul danger des nouveaux statuts.



Jean-François Valet, du club de kite de Montpellier-Université-Club, souligne que les professionnels dépendent étroitement de la politique fédérale. Il est donc normal qu'ils aient leur mot à dire. Les nouveaux statuts mettront sans doute fin à une pratique effectivement parfois utilisée par les pros du kite, qui fondaient de vrais faux clubs pour se faire entendre, mais marchaient ainsi sur les plates bandes des vrais clubs.

Renaud Guillemot, du CD, regrette que les nouveaux statuts n'aient pas vraiment intégré l'article 1 du décret du 7 janvier, qui demande que soient garantis le fonctionnement démocratique et la transparence de la gestion.

Jean-Michel Payot répond qu'il ne voit pas dans les statuts ce qui va à l'encontre de l'article 1. Les statuts comme les règlements annexes reflètent la démarche de vérité entreprise.

Jean-Louis Debiée, président de la ligue Rhône-Alpes, a participé au débat sur l'Internet évoqué par Jean-Claude Jacquelin. Il regrette que les clubs n'aient pas été assez consultés et que l'impact de l'évolution des statuts n'ait pas été assez pris en compte. Les états généraux du vol libre auraient été l'endroit idéal pour en débattre. Il regrette que, parallèlement à la commission des assurances, il n'ait pas été créé une commission de contrôle interne (gestion, fonctionnement, processus) qui aurait pu certifier globalement que tout se passait dans les règles.

Michel Darras, directeur technique national, rappelle le cadre dans lequel l'AGE délibère aujourd'hui. La FFVL a reçu délégation de l'Etat. Si elle n'adopte pas les statuts dans les conditions définies par l'Etat, que cela concerne les dispositions obligatoires comme les échéances, la FFVL perdra cette délégation.

Robert Guillaume, des Volatiles du Mont Moret, remercie les professionnels, permanents du vol libre, qui nous aident depuis toujours à construire le vol libre.

Alain Badino présente alors l'amendement créant une commission des assurances.

L'AGE vote...

Exprimés : 665 - Oui : 499 (75,04 %) - Non 147 (22,11%): - Blancs ou nuls : 19.

Les statuts sont adoptés.

Les règlements

Le règlement intérieur

Michel Darras explique que si le nouveau règlement intérieur s'inspire de l'ancien, il a été cependant allégé puisque certains de ses articles ont été modifiés en fonction des nouveaux statuts. Statuts et règlement intérieur ont la même valeur légale ; ils sont également applicables. Leur seule différence concerne leur modification, les statuts nécessitant la convocation d'une AGE et le règlement seulement d'une AG. C'est pourquoi l'on met de préférence dans les premiers ce qui est pérenne et dans le second ce qui est amené à évoluer.

L'AGE vote...

Exprimés : 669 - Oui : 560 (83,71%) - Non 84 (12,56%): - Blancs ou nuls : 25.

Le règlement intérieur est adopté.

Le règlement disciplinaire

Michel Darras souligne que les fédérations n'ont pas grand choix, puisqu'elles ne peuvent que remplir les vides laissés dans le règlement type envoyé par le ministère.

L'AGE vote...

Exprimés : 649 - Oui : 584 (89,98 %) - Non 49 (7,55%): - Blancs ou nuls : 16.

Le règlement disciplinaire est adopté.



Le règlement financier

Jean-Michel Payot explique que le règlement financier type, envoyé par le ministère, n'est parvenu à la fédération qu'il y a une dizaine de jours. Ce règlement va être repris au plus tôt par la FFVL. Le texte proposé expose largement et en détail tous les aspects des finances d'une fédération. Le prochain CD (17 avril) ou le suivant (26 juin) finaliseront ce règlement, qui sera appliqué aussitôt. Cependant, il ne sera rendu officiel que quand l'AG 2005 l'aura validé.

Intermède

Les invités sont conviés à s'exprimer...

Luigi de Stefanis : « Je tiens d'abord à vous remercier et à remercier la FFVL pour cette invitation à participer à votre assemblée générale. Les liens entre nos fédérations remontent à bien avant la création de l'Union européenne de vol libre (UEVL) dont votre ancien président, Gérard Blandin, a été l'âme et le moteur. Je suis personnellement convaincu que l'esprit qui a présidé à la création de l'UEVL était de donner au vol libre ses lettres de noblesse. C'est donc à nous tous de mettre en place tous les moyens que nous sommes capables d'inventer pour valoriser nos disciplines, pour en favoriser les pratiques et surtout pour préserver nos espaces de liberté. Nous aurons l'occasion, en 2004, de vérifier si le pari engagé au niveau européen sera tenu. Ce dont je suis sûr, c'est que si nous travaillons ensemble, les résultats ne manqueront pas. Dans l'esprit d'amitié qui nous lie, au nom de la FIVL et de son président Pietro Bacchi, je suis honoré de remettre à Jean-Michel Payot, votre président, le titre de membre et pilote honoraire de notre fédération. Et bien sûr, je vous souhaite à tous bon travail ! »

Jean-François Masson : « Je me réjouis du travail de réflexion et d'actions mené depuis l'élection de Jean-Michel Payot il y a un an. Je tiens à le féliciter pour les avancées notables que va permettre ce travail. C'est avec un grand plaisir que j'accueille le vote des nouveaux statuts de la FFVL. Ils permettront aux acteurs économiques des différentes pratiques d'intégrer définitivement la grande famille du vol libre. Cette reconnaissance donnera encore plus de force au mouvement sportif. Il existe aujourd'hui dans le monde moderne des prédateurs beaucoup plus dangereux que les professionnels du vol libre, si tant est qu'on puisse qualifier les moniteurs de prédateurs. Nos sites sont menacés par la pression immobilière. Nous ne pourrons y résister qu'ensemble, la main dans la main. »

Assemblée générale ordinaire

172 clubs sont présents ou représentés, soit 674 voix.

Alain Badino annonce que le quorum (un tiers du nombre de clubs et de voix) est atteint et que l'AG peut délibérer valablement.

Compte-rendu de l'AG du 29 mars 2003

Le compte-rendu est adopté à main levée et à l'unanimité moins une abstention.

Le rapport moral

Jean-Michel Payot présente son rapport moral...

« Annoncée comme étant l'année de la transition, l'année 2003 n'a pas failli à ses promesses. Au cours de cette période, nous avons avancé considérablement, nous avons encore progressé, mais nous avons aussi dû gérer quelques turbulences, de sillage comme aérologiques. Nous savions tous que cette année serait difficile. Ceci s'est vérifié : en ce qui concerne les relations extérieures, il a fallu prendre la situation presque au pied levé ; en interne, il a fallu faire passer dans les faits la volonté d'évoluer dans nos rapports entre disciplines, tout en évitant la surchauffe liée à notre développement extrêmement rapide et tous azimuts.



EFFECTIFS

La forte augmentation des effectifs, constatée en 2002, s'est encore amplifiée en 2003 (voir tableau) : encore +8,15 %, ce qui fait une progression de +15,88 % en deux ans, toujours sans compter les passagers des baptêmes de l'air déclarés. Ce qui est remarquable, c'est l'évolution positive importante des licences Volant (+ 9,3%) et Kite (+26,2%), mais aussi celle des licences Groupe Jeune parapente (+24,2%) et le début de frémissement, compte tenu des effectifs en cause, des licences Cerf-volant (+13,1%). Les licences Elèves à l'année restent stables. Seules les licences Elève 8 jours baissent.

Cette évolution est bénéfique pour notre fédération. Elle est riche en potentialités, concernant en particulier l'augmentation de ressources internes. Elle incitera aussi nos différents partenaires, institutionnels ou non, à investir. Il faut cependant noter que les répartitions d'âge au sein de chaque discipline sont assez différentes, ce qui nous imposera de communiquer de plus en plus de manière adaptée et différenciée selon les cibles à atteindre.

La FFVL reste fragile, surtout si certains décident de la quitter, attirés par les sirènes d'autres associations.

MOYENS

Le bilan vous sera proposé par notre trésorier. Jamais nous n'avons eu autant de moyens, jamais nous n'avons eu autant de besoins. Nous terminons l'année avec un exercice négatif lié au fait que nous avons investi pour consolider la construction fédérale. Nos réserves sont, fin 2003, un peu en dessous du niveau de vigilance : 140 000 €, pour 150 000 souhaités.

La question d'importance est de savoir si nous avons la volonté et la capacité financière de mener de front un développement fort, une consolidation financière et une décentralisation réelle. Il faut bien sûr répondre positivement à cette question et nous n'avons d'autre choix que de nous en sortir par le haut. En réalité, le vol libre dans son ensemble et les ligues se portent bien, la fédération moins bien. Nous savions que ce serait difficile cette année, car nous sommes encore trop isolés pour soutenir notre développement.

Cependant, l'avenir s'éclaircit, à la lumière du travail effectué en 2003 pour emmener avec nous de nouveaux partenaires avec des budgets significatifs. Tout porte à croire, à partir d'éléments sûrs et concrets, qu'en termes de moyens, nous allons connaître une évolution positive, hors de nos ressources propres ou de l'effort de l'État qui doit aussi décoller avec nous.

AVANCEES

Si vous avez bien lu les rapports des commissions, vous pouvez constater qu'elles ont bien et beaucoup travaillé, avec le concours de la direction technique nationale, qui s'est étoffée de deux nouveaux cadres permanents.

Formation et écoles

Evolution des brevets de pilote parapente (brevet initial, brevet de pilote, renforcement du brevet de pilote confirmé, entrée aux compléments de formation, qualification et compétition). Mise en place d'un nouveau passeport de vol libre, que je trouve fantastique. Harmonisation des qualifications biplaces régionalisées. Institution d'un tutorat pour les deltistes permettant de disposer de nouveaux bras pour l'enseignement de cette discipline. Création du moniteur fédéral de cerf-volant (suffisamment dense et formalisé pour qu'on puisse facilement construire une option d'un brevet professionnel, permettant aux acteurs cerfs-volistes qui le souhaitent de bénéficier de conditions leur permettant d'acquérir un vrai métier). Participation active à la création du brevet professionnel en kite (BPJEPS option glisses aérotractées) en moins d'un an : un exploit ! Nous commençons à tenir nos engagements pris auprès des 290 moniteurs fédéraux de kite (dont 89 diplômés à la première session) et à participer à la construction d'un vrai milieu professionnel qui permettra le développement de l'activité en relation avec la fédération.

Sites, environnement et espace aérien



Activation pour la première fois véritablement, dans la forme souhaitée, de la politique de déconcentration vers les ligues. Celles-ci disposent donc maintenant de fonds destinés aux sites, qu'elles peuvent, à leur gré et en fonction de leurs besoins, répartir entre investissement et fonctionnement. Ces fonds sont aussi l'amorce d'autres types de financements. La fédération conserve une part nationale qui est destinée à soutenir, sur dossier, de grands projets clairement identifiés. Mais la commission sites ne s'est pas contentée de répartir des fonds ou de répondre à la demande de manches à air. Elle est intervenue sur de nombreux sujets majeurs...

Prise en compte de la problématique des sites de kite et discussions avec les autorités maritimes par l'intermédiaire des tenants du projet kite, élus et cadres techniques. Participation à de nombreuses réunions au Comité national olympique et sportif français, Commission départementale des espaces, sites et itinéraires sportifs, Conseil national des sports de nature, Direction générale de l'aviation civile... autant de sigles qui correspondent à des organisations qui traitent d'aménagement du territoire ou de gestion de l'espace aérien. Réflexion sur les stades aériens au sein du Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives. Défense de nos espaces de pratique malgré les limitations liées au plan Vigie Pirate et à la prolifération des champs d'éoliennes... Il est clair, que du point de vue des sites, nous sommes devenus majeurs. La politique consistant à être présents partout, est la seule qui vaille pour pouvoir défendre nos intérêts.

Sécurité, Laboratoire test

Travaux sur la norme CEN et négociations musclées avec nos amis des autres fédérations. Travaux sur la sécurité des largueurs en kite avec les constructeurs, l'Association française de normalisation et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Echanges nationaux et internationaux en vue d'harmoniser les conceptions ou d'anticiper les problèmes (UEVL, fédération suisse, réunion avec les constructeurs et distributeurs de parapente, participation au groupe de travail sur la voltige...). Hand'icare, avec un travail important de conception et de réalisation de prototypes de fauteuils Handifly. Etude de notre accidentologie, expertise...

La commission technique et sécurité a eu un rôle très important dans la crédibilisation de nos activités dans une année où les conditions aérologiques ont été exceptionnelles. À ce propos, je note que l'accidentologie liée à la pratique de nos licenciés n'a pas augmenté, même si elle est toujours trop élevée, ce qui n'est pas le cas des pratiquants étrangers chez nous. Les problèmes posés par l'accueil et l'accompagnement de nos voisins sont à résoudre.

Compétition

Des résultats exceptionnels ou très encourageants dans trois disciplines, une année de transition dans la dernière... Delta : médaille de bronze par équipe et en individuel aux championnats du monde. Cerf-volant : la France vainqueur du championnat d'Europe. Kite : les Français sont au top mondial sur eau ou sur neige... Parapente : une nouvelle équipe est en train de naître.

Notre filière de haut niveau, qui est complète, avec la réorganisation des pôles Espoirs et France. Développement de l'accès à la compétition (année exceptionnelle pour Vol et Ski, coupe fédérale de distance et conviviales). Développement de programmes informatiques efficaces permettant l'utilisation optimale du GPS. Amorce de prise en compte des nouvelles formes de pratique (voltige en parapente et speed gliding en delta) et réflexion sur l'encadrement de telles pratiques.

Médical

Le suivi médical des sportifs de haut niveau est assuré à minima. Il est clair que l'effort de la FFVL en ce qui concerne l'optimisation de la performance (accompagnement des sportifs, préparation mentale...), condition indispensable à la réalisation de résultats internationaux probants, doit être soutenu. La lutte contre le dopage fait partie des objectifs de la FFVL, qui suit en cela les efforts du ministère des Sports. Un soutien plus marqué de la performance par le ministère est un élément que la FFVL attend, ce qui lui permettra d'aborder les grandes compétitions de vol libre beaucoup mieux armée.

Éduc'En Ciel

Des avancées extraordinaires ont été réalisées dans ce domaine, qui intéresse toutes les disciplines. La structuration du réseau se densifie, des outils ont été créés (Grand Duc) ou sont en développement. Ce projet a trouvé en 2003, avec cadres techniques et acteurs de toutes origines, le



ferment lui permettant d'exister. Nous semons pour l'avenir du vol libre. Des partenaires s'intéressent fortement au sujet. Nous sommes justes prêts pour nous intégrer, en 2004, dans les objectifs de l'année européenne de l'éducation par le sport.

Hand'Icare

Le projet a atteint, régionalement et nationalement, ses objectifs, en partie grâce au bénévolat des professionnels qui ont adhéré au projet, malgré des ressources moindres que celles attendues. Toutes les conditions sont maintenant réunies pour que le projet perdure, pourvu que l'on aille à la bonne vitesse, en fonction des moyens et des énergies associées.

Communication

Avec des cibles confirmées, la communication a été professionnalisée à mi-année. Une agence de communication Arc en Ciel Communication (AECC) travaille, bien en dessous des prix du marché, à constituer un réseau de relations presse, à soutenir des événements et à rechercher des partenaires. En 2003, AECC a découvert les particularités du vol libre, par rapport aux autres fédérations aéronautiques qu'elle connaissait déjà. La recherche de partenaires extérieurs à notre milieu commence à donner des fruits. Mais il ne fallait pas attendre des résultats d'emblée. Un mur ne tient que quand le ciment a pris.

La gestion des productions et diffusions d'image TV, en relation avec AECC, a donné par contre des résultats jamais atteints. La banque de photos, à disposition de toutes les instances fédérales, a été constituée et se renforcera chaque année. *Vol Passion* est publié sous un nouveau format permettant, à moindre coût, de diffuser des suppléments. Un problème récurrent : la difficulté à faire évoluer le site Web comme nous l'aurions souhaité. La priorité a été donnée à la base informatique, ce qui était naturel.

CONSOLIDATION

Ce point très important, puisqu'il a été le fondement des investissements fédéraux, visait à assurer un meilleur service aux licenciés. Comme dans toute entreprise en période de travaux, nous avons vécu en mode dégradé. Les travaux - locaux, base informatique, réorganisation du secrétariat - étaient prévus sur deux ans. Nous avons franchi la moitié du gué. Rendez-vous est pris pour l'été 2004.

Assurances : conformément à nos engagements, le nouveau contrat d'assurance a été négocié avec un groupe de travail constitué de présidents de ligue ou de club et de cadres techniques, avec un nouveau courtier Marsh, le leader du courtage, sans aucun lien évidemment avec notre ancien courtier et sans problème avec aucune fédération. Le processus pourra, à l'avenir, être encore amélioré.

Nous avons passé par ailleurs une convention avec la FCAF, ainsi que le préconise le ministère et le CNOSF quand il s'agit de relations normales à établir avec les fédérations multisports ou affinitaires. Par cette convention, la fédération des CAF reconnaît la prééminence de la FFVL dans ses attributions, mais aussi ouvre la voie pour des coopérations et synergies.

TURBULENCES

La menace sur la notion de gratuité des secours a interpellé la FFVL comme les autres fédérations. Nous avons été associés au plus près des discussions. Le problème, pris en compte en 2003, semble en bonne voie de résolution. Il est indispensable de maintenir la notion de service public, pour assurer une sécurité sans discrimination et sans condition de rentabilité économique.

Comme vous le savez, j'ai très mal vécu, comme vous, le climat de rumeurs qui enveloppe la gestion passée des assurances. Aussi, avec l'appui du comité directeur, que j'ai sollicité en octobre dernier, j'ai demandé que par toute voie utile, y compris judiciaire, la volonté de clarté de la fédération soit affirmée et que la différence entre ce qui est de nature réelle, éventuellement délictueuse, et ce qui est de la rumeur, puisse être faite. J'ai constitué une commission d'enquête chargée d'examiner les relations entre notre courtier de l'époque, Alain Castany, et la fédération, pour la période de 1995 à 2003.



CONCLUSION

En conclusion, je dirai que le développement de la fédération est important et rapide ce qui la rend fragile, comme tout organisme en cours de mutation. La FFVL, pour résoudre les difficultés nouvelles et spécifiques, doit donc s'adapter à son changement d'échelle en considérant toutes les forces qui la composent, au plus près du terrain, dans le respect des nouveaux textes, tout en promouvant des projets porteurs d'avenir ou répondant à des attentes fortes, comme Educ'En Ciel et Hand'Icare. Par ailleurs, la FFVL s'investit dans la mise sur pied de l'organisation internationale des jeunes disciplines dont elle a la charge.

La FFVL répond à ce défi aux multiples facettes dans un climat général de contraintes, dont certaines sont communes avec celles des autres fédérations aéronautiques, et d'autres spécifiques et liées à son niveau de ressources propres. Des ressources qui mériteraient d'être encore plus soutenues, eu égard aux actions entreprises.

Après le cerf-volant, les glisses aérotractées font maintenant partie de la FFVL. Bien que les conventions d'objectif entre le ministère des Sports et la FFVL aient vu leur valeur augmenter au fil des ans, il est indispensable que ces deux nouvelles disciplines soient véritablement prises en compte. La FFVL a changé de nature et d'échelle. Elle a rempli son contrat de développement organisé et en sécurité. L'État doit pouvoir reconnaître ces faits en faisant varier significativement, vers le haut, le curseur de son propre engagement financier. »

L'AG vote...

Inscrits : 674 - Exprimés : 666 - Oui : 534 (80,18 %) - Non 91 (13,66%) : - Blancs ou nuls : 41.
Abstention : 8.

Le rapport moral est adopté.

Le rapport financier

Gérard Vieux présente le rapport financier...

« 2003, année paradoxale ? Certainement ! 2003 aura aussi été l'année des records. Depuis des années déjà, la FFVL est en expansion et cela s'est toujours traduit par l'augmentation du nombre de licenciés, de la convention d'objectifs avec le ministère et du budget. L'année 2003 ne déroge pas à cette règle : avec 33 754 prises de licences (jamais notre nombre de licenciés payants n'aura été aussi important) ; avec plus de 1 013 000 € de produits licences (la barre du million est dépassée pour la première fois) ; avec 564 837 € de produits du contrat des objectifs du MJS. Le chiffre d'affaires réalisé est de plus de 1 973 000 € (hors assurances).

Ceci étant, pour la première fois, des partenariats effectifs ont été obtenus. Si l'on tient compte des actions réalisées en partenariat avec le centre interprofessionnel de documentation des industries laitières (CIDIL), actions qui n'apparaissent pas directement au budget fédéral mais qui témoignent du dynamisme de notre fédération, le montant de notre activité effective nationale atteint 2 000 000 € (hors assurances), un record !

Jamais nos rentrées n'auront été aussi importantes. Jamais notre activité n'aura été aussi forte. Jamais nos besoins n'auront été aussi lourds.

C'est ainsi, que malgré ce contexte très porteur, le résultat est pourtant négatif : 68 066 € (provision incluse de 26 679 €, reliquat du partenariat 2002 avec Franrea, que nous doutons de percevoir). Ce résultat fait passer la réserve fédérale à 140 000 €, soit un peu en dessous de notre niveau de vigilance fixé à 150 000 €. Quelle en est l'explication ?

La FFVL est à un tournant de son développement. Elle est en train de muter en passant du statut de « petite » fédération à un autre statut, celui d'une fédération délégataire de quatre disciplines sportives, dont les charges de gestion augmentent sans cesse mécaniquement. Un examen du réalisé montre bien que notre activité propre (commissions, projets, gestion des équipes nationales) est souvent en phase avec le prévisionnel. Par contre, nous avons dû répondre à nos besoins structurels qui contribuent à consolider et à asseoir notre action et qui sont importants. Ils ont nécessité plus de moyens que prévus initialement.

Nous avons investi... L'extension indispensable des locaux du secrétariat et la nécessité de passer à un système informatique performant nous ont imposé de dégager des moyens importants pour



améliorer le service aux licenciés. Deux cadres techniques supplémentaires ont été pérennisés. La DTNe, de par ses effectifs et du fait de la multiplication de ses actions au profit de tous, devient un poste très important (50% des cadres techniques sont fédéraux, donc totalement à notre charge. Pour mémoire, la Fédération française de football, fédération riche s'il en est, n'a que 23% de ses cadres à sa charge).

Nous avons assumé... Le kite, en plein développement, a pesé financièrement lourd. Pour répondre à notre délégation, nous avons dû occuper le terrain et investir simultanément dans tous les domaines : sécurité, formation, compétition, communication. Or les conventions d'objectifs passées avec le ministère sont toujours, malgré une augmentation sensible, en décalage très défavorable par rapport à la réalité de nos efforts financiers et humains pour cette discipline.

Nous avons appris... La construction budgétaire 2003 avait intégré le partenariat du CIDIL dans les recettes. Cependant, celui-ci s'est décliné, parfois, en actions connexes et hors budget (cofinancements dans le cadre des Écoles françaises de kite). Il nous a fallu prendre en compte ces pertes de recettes attendues, en cours d'exercice.

Et nous avons néanmoins maintenu la ligne... En effet, nous avons poursuivi, de pair avec notre développement, la politique de versements importants dans le cadre de la décentralisation, lancée effectivement en 2002. Cet effort fédéral au profit des ligues, allié à un travail remarquable mené par elles-mêmes dans les régions et départements, fait que nombre d'entre elles sont maintenant dans une situation financière plutôt favorable.

Le vol libre fédéral, dans son ensemble se porte donc quand même bien, et c'est tant mieux !

Je remercie encore et toujours les personnes avec lesquelles je travaille comme trésorier depuis cinq ans... déjà ! Je remercie les membres, anciens et nouveaux, du bureau directeur, les élus du comité directeur et les cadres de la DTNe, pour leur amitié et l'excellence des ambiances de travail. Je remercie Jean-Louis Rovelli pour sa présence et sa patience, ses qualités de pédagogue et sa compétence sans défaut. Je remercie enfin le secrétariat et Sophie Maurel pour son dynamisme, son courage dans les moments difficiles, les nuits grises des veilles de comité directeur et ses e-mails de travail envoyés le samedi soir bien après le coucher du soleil. »

Comptes et tableaux, frites et reblochons sont présentés et commentés par Gérard Vieux...

Des précisions sont apportées sur les actions de la DTN et la ventilation de ces dépenses. Il est demandé de prendre en compte le salaire des cadres d'Etat dans la présentation des graphiques et dans la répartition des actions de cadres dans les différentes disciplines.

Il est souligné que beaucoup de postes sont en dépassement, en particulier celui intitulé « autres charges de gestion courante ». Gérard Vieux et Alain Badino apportent des précisions.

Tous les tableaux et graphiques présentés sont disponibles sur le site Internet.

Les rapports du commissaire au compte

Les rapports de Pierre Arlotto sont lus par son représentant, Jean-Louis Rovelli...

La fidélité et la conformité des comptes sont certifiées.

L'AG vote sur le rapport financier...

Inscrits : 674 - Exprimés : 666 - Oui : 504 (75,68 %) - Non 137 (20,57%): - Blancs ou nuls : 25.
Abstentions : 8.

Le rapport financier est adopté.

L'AG vote sur le rapport du commissaire aux comptes...

Inscrits : 674 - Exprimés : 666 - Oui : 572 (85,89 %) - Non 33 (4,95%): - Blancs ou nuls : 61.
Abstentions : 8.

Le rapport du commissaire aux comptes est adopté.



Rapport d'enquête

Jean-Michel Payot prend la parole...

« Je me suis engagé il y a un an sur des valeurs de transparence et de vérité. Cet engagement m'a amené à initier des démarches exploratoires et une réflexion visant à évaluer chacune des conséquences des agissements passés de notre ancien courtier, à la lumière des jugements le condamnant en première instance et en appel, mais aussi à partir des éléments véhiculés sur différents modes, y compris celui de la rumeur. J'ai alors commencé ce travail, qui était aussi marqué par le poids des événements tragiques concernant notre président. À l'automne, j'ai sollicité et obtenu l'appui du comité directeur pour que, par toutes voies utiles, y compris judiciaire, la volonté de clarté de la fédération soit affirmée et que la différence entre ce qui est de nature réelle, éventuellement délictueuse, et ce qui est de la rumeur puisse être faite. J'ai constitué une commission d'enquête dont vous allez avoir le rapport intermédiaire, et essayé de démarrer une procédure visant à déposer une plainte contre X avec constitution de partie civile. Un grand avocat pénaliste, consulté, m'a dit qu'en l'état cette démarche était prématurée. Un deuxième avocat a confirmé. Seule une action au civil est donc engagée aujourd'hui contre M. Castany pour des reversements de partenariat 2002 qu'il n'a pas effectués. Vous allez maintenant entendre le rapport de la commission d'enquête. À l'aube d'une mutation liée à notre développement et réfléchissant déjà à l'organisation d'une grande consultation sur le thème de l'avenir du vol libre, nous ne pourrions relever véritablement les défis qui nous attendent que si nous portons volontairement, en parallèle, un regard sur notre passé, pour dire toute la vérité et ne pas subir le poids insupportable de la rumeur. »

Jean-François Alexandre, président de la commission d'enquête, présente alors ce rapport intermédiaire.

Jean-Michel Payot reprend la parole. Il rend hommage au travail important fait par la commission. « Bien évidemment, plus jamais ça. » Il s'engage à mettre en œuvre le plus vite possible les recommandations faites dans le rapport intermédiaire, comme celles qui seront faites dans le rapport définitif. Le rapport définitif sera transmis à tous les présidents de club.

Elections au comité directeur

Il y a cinq postes à pourvoir et six candidats.

Brièvement, les candidats se présentent ou sont présentés par leurs représentants.

L'AG vote...

Inscrits : 674 - Exprimés : 670 - Blancs ou nuls : 15. Abstention : 4. Obtiennent : Philippe Flament : 618 voix – Damien Burnel : 553 voix – Élodie Pélabon : 543 voix – Sylvain Mison : 502 voix – Olivier Faure : 449 voix – Michel Passerieux : 406 voix.

Sont élus les cinq premiers candidats.

Par ailleurs, le président de l'assemblée des présidents de ligue est membre de droit du CD. Cette année, le flambeau est passé de Jean-François Alexandre à Yves Gilles, président de la ligue Languedoc-Roussillon, que désormais le CD accueillera.

Enfin Jean-Michel Payot proposera au prochain CD que Michel Passerieux soit chargé de mission pour le cerf-volant.

Bernard Schnebelen sera également proposé comme chargé de mission treuil.



Les états généraux du vol libre

Jean-Michel Payot prend la parole...

« La fédération a trente ans. Comme nous nous sommes penchés sur notre passé, sachons nous pencher sur ce que nous sommes et sur ce que nous voulons être, sur ce dont nous avons besoin. Nous allons organiser des états généraux du vol libre. Un comité de pilotage a été formé. Il réfléchit à la forme que ces états généraux prendront et aux thèmes à développer. Le prochain CD devrait faire des premières propositions. Toutes les idées, individuelles comme collectives, seront entendues. À partir de celles-ci, nous pourrons mieux cerner les objectifs de la prochaine olympiade sportive qui commencera pour nous en 2005. Les lignes de force de notre développement correspondront alors au plus vaste ressenti, et non au désir de quelques-uns. »

Marsh SA et AXA

Arnaud Maliszewski, de Marsh SA, présente le nouveau contrat...

Le texte de son intervention est publié par ailleurs dans ce Vol Passion sous le titre En avant, Marsh ! et sous forme de Questions / Réponses. Certaines des réponses ont été complétées à la suite de l'AG.

Le budget prévisionnel

Il est présenté par Gérard Vieux...

Le mode de construction du prévisionnel 2004 a été amélioré par rapport à ce que l'on faisait les années précédentes. Après consultation du CD, le BD a proposé les grandes lignes de nos actions 2004 par le biais d'une déclaration de politique générale du président. Cette déclaration a permis de définir les priorités. Une fois acceptée par le CD, elle a orienté la construction du budget prévisionnel.

En 2004, le budget est encore basé sur une hypothèse de croissance. Avec plus de 3 000 000 €, et près de 3 150 000 € d'activité fédérale, il devrait encore battre des records ! Il se caractérise par trois mots : prudence, espoir, équilibre.

Prudence... Le prévisionnel est réaliste et prudent. En effet, d'une part il est basé sur une progression des effectifs de + 2 %, alors que depuis deux ans, nous progressons de 7 à 8 % par an. D'autre part, seules les rentrées réellement actées sont prises en compte. Fort de notre expérience de 2003, nous avons inscrit hors budget les partenariats validés en action ou en nature.

Espoir... Les actions engagées pour que la récente délégation du kite soit prise en considération de manière sensible dans la convention d'objectifs 2004, ainsi que la constitution d'un dossier solide dans le cadre de l'Europe sur le thème en vigueur de l'éducation par le sport, nous laissent espérer une augmentation des subventions institutionnelles, ce qui pourrait bonifier l'exercice. Les produits de partenariat présentent d'ores et déjà une augmentation de volume par rapport à 2003. D'autres bonnes surprises, attendues en cours d'année, ne pourront qu'améliorer nos actions.

Équilibre... Ceci étant, il nous faudra maîtriser l'accélération de notre développement, donc de nos besoins. Même ceux de notre structuration (secrétariat, informatique, équipes dirigeantes et cadres techniques) ne sont pas encore tous satisfaits. La reconstitution de notre réserve doit, par ailleurs, devenir un objectif à réaliser, dès que nous aurons atteint notre nouvelle vitesse de croisière.

Des précisions sont apportées sur divers points et lignes. Le budget présenté est forcément équilibré. La réserve d'intervention et les « bonnes surprises » attendues permettront d'améliorer notre fonds de réserve.

L'AG vote...

Inscrits : 674 - Exprimés : 642 - Oui : 434 (67,60 %) - Non 159 (24,77 %) : - Blancs ou nuls : 49. Abstention : 32.

Le budget prévisionnel est adopté.

Tous les tableaux et graphiques présentés sont disponibles sur le site Internet.



Cotisations 2005

Elles sont proposées par Gérard Vieux...

L'augmentation des cotisations 2004 avait été symbolique : arrondis justifiés par le passage du franc à l'euro. L'augmentation proposée pour 2005 est en moyenne de l'ordre de trois euros.

Non volants : 7 €
Cerf-volant : 10 €
Kite : 21 €
Volants : 51 €
Volants - 21 ans : 28 €
Elèves à l'année : 30 €
Kite Pass 8 jours : 15 €
Elèves 8 jours : 20 €
Elèves groupe jeunes : 10 €
Compétiteur D / PP / CVT : 7 €
Compétiteur CV : 15 €
Vol Passion : 4 €
Journée découverte : 5 €

Des précisions sont apportées sur les cotisations cerf-volant Elèves et l'aide aux clubs.

Jean-Michel Payot annonce la négociation d'une licence Journée découverte à 0,5 euros plus une assurance individuelle passager à 4,5 euros.

L'AG vote...

Inscrits : - Exprimés : 642 - Oui : (67.60 %) – Non 255 (40.54 %) : - Blancs ou nuls : 27

Les cotisations 2005 sont adoptées.

Débat avec les présidents de clubs

Rapport moral

Marc Lassalle, Parapentes de Sainte-Victoire, regrette que ne soient pas jointes au rapport moral les statistiques concernant l'accidentologie : causes, profils, circonstances. Autant de chiffres et d'analyses qu'il considère indispensables à la formation des pilotes novices ou confirmés.

Marion Varner répond que chiffres, pourcentages et listes rendues anonymes sont disponibles sur le site Internet de la fédération. Trente sept items différents caractérisent chaque événement, ce qui permet une analyse fine.

Commission d'enquête

Jean-François Valet, du club de kite du Montpellier-Université-Club, présente ses excuses à Xavier Rémond, qu'il avait rudoyé lors de l'AG 2003. Il s'interroge sur les qualités des commissaires aux comptes, expert-comptable, avocat et membres des BD successifs de la fédération qui ont laissé détourner pas loin de deux millions d'euros, soit le budget annuel de la FFVL. L'ont-ils fait sciemment, auquel cas ils ont commis un délit, ou par incompétence ? Que devons-nous penser de ces personnes, si elles sont encore aux commandes, et du budget 2004 qu'elles proposent ?

Jean-Michel Payot répond que les gens réagissent en fonction des informations qu'ils possèdent et du niveau de confiance qu'ils ont les uns dans les autres. Nous vivons des moments difficiles et avons accepté de nous remettre en cause. Il a parfois eu le sentiment qu'on ne lui avait pas tout dit, ou que les choses ne s'étaient pas passées comme on le lui avait dit. À partir de là, il a engagé une démarche de vérité. Quel que soit ce qui est ou sera découvert, n'oublions pas tout le travail effectué depuis si longtemps par cette fédération dans laquelle le kite n'est arrivé que récemment : quand nous nous tournons vers le passé, nous devons le faire complètement et non sélectivement. N'oublions pas non plus que nous ne pouvons travailler qu'avec confiance les uns dans les autres. Aujourd'hui, nous



mettons en place des dispositifs qui éviteront que, par manque d'information ou excès de confiance, de tels événements puissent se renouveler.

Décentralisation

Eric Dubois, président du CDVL de Haute-Savoie, regrette de n'avoir pas reçu d'invitation à l'AG. Il évoque un projet de terrain d'atterrissage dans une réserve naturelle, projet auquel n'ont été associés ni les élus locaux, ni les membres du club local. Il s'interroge : s'agit-il d'oublis ou d'un choix délibéré et cohérent avec le fait que, dans la déclaration de politique générale, n'apparaissent pas les mots décentralisation ou déconcentration ?

Pierre Braems précise que la réunion en question n'a pas été convoquée par la FFVL mais par un individuel qui souhaitait exposer un projet avant de le mettre en œuvre avec les acteurs locaux. Il a pu oublier certaines personnes et c'est regrettable, mais il n'y a pas d'intention de la FFVL de court-circuiter qui que ce soit. **Alain Badino** signale que cette réunion a été évoquée lors du dernier BD, qui a demandé que la ligue et le CDVL concernés soient parties prenantes. **Jean-Michel Payot** souligne que si les mots décentralisation et déconcentration ne sont pas écrits textuellement dans sa déclaration de politique générale, ils sont néanmoins présents partout, dans la politique même que la FFVL suit depuis plusieurs années. Il réaffirme que décentralisation et déconcentration sont la seule voie de développement pour notre fédération. Ceci dit, la FFVL ne déconcentrera pas au delà des ligues, même si certains CDVL, comme celui de Haute-Savoie, ont plus de licenciés que la plupart des ligues. C'est à ces dernières, si elles le désirent, de déconcentrer leurs prérogatives et compétences vers les CDVL.

Kite

Jean-François Valet, du club de kite du Montpellier-Université-Club, met en relief la faible représentation des clubs de kite à l'AG alors qu'il y a de plus en plus de pratiquants. Il est vrai que la population des riders est plutôt jeune et peu tournée vers le bénévolat. Ceci étant, le kite amène à la FFVL un souffle nouveau, un nombre de licenciés important (25 % du total) et un nombre de licenciés potentiels encore plus important. Il regrette que le budget prévisionnel ne reflète absolument pas l'importance de cette nouvelle discipline. Il cite par exemple la ligne budgétaire prévisionnelle compétition kite et ses 1 050 euros, alors qu'un projet delta est crédité du double ou un projet voltige du quadruple. Les pratiquants ne comprennent pas que la FFVL accompagne si peu le développement du kite et craint que ses pratiquants se regroupent dans des associations concurrentielles. Où est, dans le budget, la volonté politique de la FFVL de développer le kite ?

Jean-Michel Payot fait le récapitulatif des actions prioritaires entreprises : 290 moniteurs fédéraux ont été formés pour que le kite puisse se développer en toute sécurité. Un réseau des écoles a été construit. Il y a eu, pour le matériel, des problèmes de sécurité : la fédération y a répondu en devenant le leader dans ce domaine. Il y a un an, il n'y avait pas de clubs. Cette année, il y en a cinquante. Qui a mené le combat avec la PREMAR de Méditerranée pour que les riders puissent pratiquer ? Qui passe des conventions avec le domaine public ? À qui sont attribués les 85 000 euros du partenariat avec le CIDIL ? Qui sollicite le ministère pour que les conventions d'objectifs soient revues à la hausse et qui bénéficiera de cette hausse ? Oui, la FFVL soutient le kite et la vie fédérale s'organise aussi autour du kite. La place réelle du kite dans la vie fédérale, ce sont 400 000 euros et une dépense d'énergie phénoménale. Le vrai enjeu pour 2004 n'est pas budgétaire, il est de pouvoir garantir que des sites de pratique soient disponibles.

Par ailleurs, Jean-Michel Payot rend hommage au travail d'Antoine Carretero, un professionnel qui s'investit dans le projet kite de manière faramineuse. Il est l'exemple de la synergie qui peut se créer avec les bénévoles quand les intérêts et les objectifs sont les mêmes.

Delta

Richard Walbec fait remarquer qu'effectivement énergies et moyens consacrés aux cerfs-volants traditionnels ou tractifs sont bien supérieurs à ceux consacré à une autre discipline comme le delta. Il reproche à la fédération de ne pas annoncer franchement la couleur que ce soit dans ses déclarations politiques ou dans la présentation du budget.

Jean-Michel Payot répond qu'on ne peut plus promouvoir le delta comme avant. Depuis dix ans, nous maintenons le delta en vie sous perfusion. Cette politique a échoué parce que pour aller voler, le futur pratiquant va au plus simple, donc au parapente. Le delta est le plus bel engin qui soit. Continuons à



soutenir les écoles qui forment les pratiquants à partir du niveau zéro, mais surtout encourageons les pilotes de parapente à voler mieux, plus performant. Remettons le delta au sommet des pratiques. Faisons-le vivre en encourageant la transversalité des pratiques. Le chemin est montré par des héros (héraut ?) comme Antoine Boisselier, aussi brillant en voltige parapente qu'en compétition delta.

Cerf-volant

Mickaël Azé, responsable cerf-voliste mais aussi pratiquant occasionnel de parapente et de kite, travaille beaucoup avec les élèves de l'école primaire. Le premier contact qu'aient les enfants avec l'air – c'est dans les programmes officiels – se fait par une ficelle et un bout de papier. La place du cerf-volant est donc cruciale, au moins d'un point de vue éducatif et pédagogique, malgré un nombre de licenciés qui n'arrive pas vraiment à décoller, ce qui fait mal, compte tenu des efforts entrepris. Il appelle les pratiquants cerfs-volistes, et aussi ceux du kite, à moins se plaindre du manque d'intégration dont ils se disent les victimes et à être plus volontaires dans leur engagement dans les ligues, les CDVL et les clubs. Le vol libre change. Regardons vers l'avant.

Et aussi...

Agnès Keller, de B'aile Ve D'air Embrunais, appelle l'AG à être plus positive et à reconnaître le travail effectué par les responsables nationaux.

Cathy Badino, de l'AACNVL, fait remarquer aussi que les membres du comité directeur, des commissions, les cadres techniques et le secrétariat se dévouent toute l'année avec beaucoup de dynamisme à la cause du vol libre et propose que l'AG les remercie.

Pierre André, Besançon Vol Libre, trouve affligeant l'opposition chronique faite entre les pratiques. L'apologie des particularismes n'aboutit à rien.

Un intervenant affirme que des membres de son club n'ont jamais eu aucune nouvelle de la FFVL, en particulier concernant leur prise de licence. **Alain Badino** s'étonne et informe que les années passées, la partie cartonnée du document à remplir faisait foi de licence. Cette année, un des feuillets fait foi de licence. Il y a deux ans, le courtier devait envoyer en plus une carte plastifiée, mais il ne l'a pas fait. Cette année, il est envoyé à chaque licencié une telle carte. Le numéro attribué l'est définitivement. Il est vrai que le changement de système informatique a entraîné des retards, mais ces cartes commencent à arriver.

Un autre intervenant demande que les licenciés puissent recevoir les cartes plastifiées dès le 1^{er} janvier. **Alain Badino** répond que le système mis en place doit permettre cela, si la FFVL reçoit la licence au moins quinze jours avant.

Bernard Lucerino, président de la ligue de la Réunion, remercie la fédération et le secrétariat qui sont toujours présents, malgré l'éloignement, lorsqu'on a besoin d'eux. Il annonce la naissance de la fédération de vol libre malgache, créée par des pilotes de la Réunion à la suggestion de Gérard Blandin. Une fédération qui a la particularité de n'avoir pas encore un seul pratiquant local. Mais les candidats pilotes ne manquent pas et les structures pour les accueillir existent maintenant, comme les volontaires pour aller les former.

L'AG est close par la tombola et le pot traditionnels.

Jean Michel PAYOT
Président de la FFVL

Alain BADINO
Secrétaire Général de la FFVL